



GARANTIES

Retrouvez nos offres sur www.frontalier.info

SOINS	STS 100		STS 150		STS 200		STS Plus	
Frais médicaux, Pharmacie Analyses et prélèvements, Appareillage et prothèses, Cures thermales Transport lié à l'hospitalisation	100% BRSS	90% Tarif LAMal	150% BRSS Pharmacie : 100% BRSS	90% Tarif LAMal	200% BRSS Pharmacie : 100% BRSS	90% Tarif LAMal	200% BRSS Pharmacie : 100% BRSS	100% Tarif LAMal
Ostéopathie, Acupuncture, Etiopathie, médicalement prescrites	-		110 €/an		166 €/an		166 €/an	
Chiropracteurs, Physiothérapeutes	-	90% Tarif LAMal	-	90% Tarif LAMal	-	90% Tarif LAMal	-	100% Tarif LAMal
Vaccins	41 €/an	-	41 €/an	-	83 €/an	-	83 €/an	-
Hospitalisation médicale, chirurgicale et maternité en établissement conventionné.	Forfait journalier : frais réels Séjour : 100% BRSS Honoraires : 100% BRSS	Hôpital cantonal de Genève ou Bâle* : 100% division commune	Forfait journalier : frais réels Chambre particulière Honoraires : 150% BRSS	Hôpital cantonal de Genève ou Bâle* et autres établissements conventionnés** : 100% division commune	Forfait journalier : frais réels Chambre particulière Honoraires : 200% BRSS	Hôpital cantonal de Genève ou Bâle* et autres établissements conventionnés** : 100% division commune	Forfait journalier : frais réels Chambre particulière Honoraires : 400% BRSS	Hôpital cantonal de Genève ou Bâle* : 130% division commune. Autres établissements conventionnés** : 100% division commune
Hospitalisation à domicile (1)	100% BRSS	100% maxi 30j / an SITEX	150% BRSS	100% maxi 30j / an SITEX	200% BRSS	100% maxi 30j / an SITEX	200% BRSS	100% maxi 30j / an SITEX
Traitements dentaires (2) : soins, prothèses, orthodontie...	100% BRSS	-	150% BRSS	-	200% BRSS	-	350% BRSS 415 € pour les actes non remboursés par la Sécurité sociale	-
Optique médicalement prescrite : verres, montures, lentilles. Chirurgie réfractive	110 €	-	194 €	-	277 €	-	415 €	-
Assistance Santé Service Plus	Incluse		Incluse		Incluse		Incluse	

* Pour les frontaliers domiciliés dans les départements 68 et 90.

** Autres établissements conventionnés en Suisse : Hôpital de la Tour à Meyrin, clinique de Carouge et hôpital de zone de Nyon

Pour une bonne lecture du tableau : BRSS = Base de remboursement de la Sécurité Sociale française (tarif de convention, tarif forfaitaire de responsabilité, forfait journalier).

Tarif LAMal = Tarif reconnu par l'assurance obligatoire des soins en Suisse. Les valeurs exprimées en euros sont indexées sur l'évolution du plafond de la Sécurité sociale.

Les montants affichés sont calculés sur la base de sa valeur estimée au 01/01/2008 (2773 euros)

(1) Hospitalisation à domicile via SITEX, service genevois d'hospitalisation à domicile. Limitée à 30 jours par an.

(2) Pour l'ensemble des traitements dentaires effectués la 1ère année de garantie, les prestations versées sont limitées pour chaque personnes assurée à 1386€. Cette limite passe à 2218€ lors de la 2ème année et à 2773€ pour la 3ème année. A partir de la 4ème année, la limite disparaît.

